

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 652

présenté par

Mme Hobert, M. Carpentier, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giraud, M. Maggi,  
Mme Orliac, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

**ARTICLE 41**

À l'alinéa 7, après le mot :

« grossesse »

insérer les mots :

« présente ou future ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel visant à préciser que les interdictions de discriminations liées à la grossesse doivent aussi concerner l'anticipation d'une éventuelle grossesse future.